



# Aperçu des principales caractéristiques et des risques des instruments financiers

En cas de questions ou de commentaires, veuillez contacter  
votre gestionnaire de relations ou [info@econopols.be](mailto:info@econopols.be).

## 1. INTRODUCTION

Conformément à la directive MiFID, ce document vise à vous fournir des informations de base sur les caractéristiques et les risques inhérents à tout investissement dans les principaux instruments financiers. Nous vous demandons de ne pas faire d'investissement avant d'être sûr de connaître toutes les caractéristiques et les risques associés à celui-ci et, si nécessaire, d'adapter votre portefeuille d'investissement à vos connaissances, votre expérience, votre situation financière et vos objectifs d'investissement. Cet aperçu n'est pas exhaustif et détaillé. Vous pouvez toujours obtenir des informations supplémentaires auprès de votre gestionnaire sur demande.

## 2. RISQUES GENERAUX D'INVESTISSEMENT

Les risques généraux suivants peuvent se produire dans une plus ou moins grande ampleur avec les instruments financiers.

### Risque de cours

Une baisse imprévue du prix des instruments financiers est presque inévitable lorsqu'on investit. Toutefois, vous pouvez limiter autant que possible les risques liés aux prix. Répartir ses investissements entre différents types d'instruments financiers et, au sein de ces catégories, entre différents instruments est l'une des méthodes les plus couramment utilisées.

### Risque de taux de change

Si vous investissez dans des devises autres que l'euro, le taux de change de cette devise lorsque vous vendez les titres peut différer du taux de change lorsque vous les achetez. Cela peut affecter vos investissements de manière positive ou négative. Avec des monnaies plus faibles ou des monnaies de pays en difficulté, ce risque est le plus élevé.

### Risque de crédit

Il s'agit de la possibilité que l'émetteur d'un instrument financier (par exemple une obligation) - le débiteur - ne respecte pas (entièrement) ses obligations de remboursement du principal ou de paiement des intérêts (annuels ou intermédiaires). La cause la plus courante est une mauvaise situation financière ou la faillite de l'émetteur.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque certains investissements sont difficiles à négocier. Il convient de faire la distinction entre l'illiquidité due au jeu de l'offre et de la demande, et l'illiquidité due aux caractéristiques associées aux instruments financiers en question ou aux pratiques du marché. L'illiquidité est causée par l'offre et la demande lorsqu'il n'y a (presque) que de l'offre (vendeurs) pour un instrument financier à un certain prix. Il en va de même s'il n'y a (presque) que de la demande (acheteurs) pour un instrument financier à un certain prix. Par conséquent, les ordres d'achat et de vente ne peuvent pas être exécutés immédiatement,

seulement partiellement ou à des conditions défavorables. L'illiquidité due aux caractéristiques associées à un instrument financier ou aux pratiques de marché se produit, entre autres, lorsque les délais d'exécution sont longs en raison des pratiques de marché ou d'autres restrictions à la négociation, ou lorsqu'il existe un besoin de liquidité à court terme qui ne peut être couvert par la vente d'instruments financiers.

### **Risque de taux d'intérêt**

Lorsque les taux d'intérêt du marché augmentent, la valeur de certains investissements diminue. Cette situation est particulièrement fréquente pour les actions et les obligations. Une hausse du taux d'intérêt du marché peut avoir un effet négatif sur les actions en augmentant le coût des investissements. Une hausse des taux d'intérêt du marché entraîne une baisse des prix des obligations. Cela est dû au fait que les investisseurs veulent être indemnisés pour le taux d'intérêt plus élevé. Le paiement des intérêts d'une obligation étant fixé pour toute sa durée lors de son émission, la compensation ne peut être réalisée que par une baisse du prix. En effet, le paiement d'intérêts fixes donne à l'acheteur de l'obligation un rendement plus élevé lorsque le prix est plus bas. Une baisse du taux d'intérêt du marché a l'effet inverse : le prix de votre obligation augmente - toutes les autres influences sur le prix mises à part.

### **Risque de réinvestissement**

Il s'agit du risque que vous ne puissiez pas réinvestir les intérêts payés, les dividendes versés, les investissements vendus ou d'autres revenus d'investissement dans les mêmes conditions que celles de l'investissement initial.

### **Risque fiscal**

Le risque fiscal survient en cas de législation peu claire ou changeante sur les aspects fiscaux ou le traitement fiscal des instruments financiers. Dans le cas des produits financiers étrangers, les conventions fiscales entre gouvernements peuvent affecter les rendements. Des changements dans votre situation personnelle, comme un divorce ou un décès, peuvent également entraîner un traitement fiscal différent de vos investissements.

### **Risque conjoncturel**

Ce risque est lié à l'évolution de la situation économique. Pensez aux périodes de récession économique, aux réformes sociales de grande envergure ou à la diminution des stocks mondiaux de matières premières. Ces changements affectent les mouvements de prix des instruments financiers.

### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque de chute de l'ensemble du marché financier ou d'une catégorie d'actifs, ce qui peut affecter le prix et la valeur des actifs du portefeuille. Ces fluctuations peuvent se produire, entre autres, en raison des mouvements des devises et des fortes hausses ou baisses des taux d'intérêt et/ou des cours des marchés boursiers en général.

### **Risque de faillite**

Dans le cas où vous achetez une action d'une société, en tant qu'actionnaire, vous devenez copropriétaire de cette société pour une part. En tant qu'actionnaire, vous êtes prêt à prendre un risque. Vous pouvez percevoir une partie des bénéfices de l'entreprise lorsque cette dernière se porte bien, mais inversement, vous partagerez

également les pertes de l'entreprise lorsque les choses vont moins bien. Vous pouvez perdre la totalité de votre investissement en cas de faillite de l'entreprise.

### Risque d'inflation

L'inflation désigne une hausse du niveau général des prix entraînant une baisse de la valeur (interne) de la monnaie, le pouvoir d'achat de la monnaie. En raison de l'inflation, il est possible que la valeur réelle de votre portefeuille d'investissement diminue alors que vous en tirez un rendement (nominal). Pour une situation réelle, vous devez donc ajuster la valeur de vos investissements en fonction du taux d'inflation.

### Risques géographiques

L'instabilité économique ou politique d'un pays ou d'une région peut être telle qu'elle entraîne un manque de devises ou même l'arrêt de tout le système de paiement. Dans ce cas, un débiteur étranger, par ailleurs solvable, ne peut pas, sans que ce soit sa faute, faire face à ses obligations. Si les produits financiers sont émis en devises étrangères, vous courez également le risque, en tant qu'investisseur, de recevoir des paiements en devises étrangères qui ne sont pas convertibles en raison de restrictions de change.

### Risques psychologiques

Même si les perspectives d'une entreprise sont objectivement bonnes; les rumeurs, les opinions, les tendances ou d'autres facteurs émotionnels peuvent grandement influencer l'évolution du cours des actions. Par les actions irrationnelles des autres investisseurs, mais aussi par vos propres actions.

## 3. CARACTERISTIQUES ET RISQUE DE CHAQUE INSTRUMENT FINANCIER

Dans ce chapitre, nous décrivons les caractéristiques et les risques des instruments financiers les plus courants. Nous présentons les risques généraux dans des tableaux, les risques spécifiques sont brièvement expliqués.

### 3.1. ACTIONS ET CERTIFICATS DE DÉPÔT D'ACTIONS

#### 3.1.1. Description

Une action est un titre de propriété représentant une partie du capital social d'une société. En achetant une action, vous devenez copropriétaire de l'entreprise. Cela signifie que le retour sur votre investissement dépendra du succès (ou de l'échec) de l'entreprise.

Dans les cas où l'entreprise se porte bien, vous participerez à l'augmentation du cours de l'action et au versement éventuel de dividendes. Mais si la situation financière de l'entreprise se porte mal, le cours de l'action baissera et vous risquez également de recevoir moins de dividendes, voir aucun. En cas de faillite, la valeur d'une action peut tomber à zéro.

Le prix de l'action dépend de facteurs internes et externes :

- Facteurs internes : les résultats d'exploitation réalisés et attendus, les nouvelles concernant l'entreprise et/ou le secteur et la politique de dividendes, ... ;

- Facteurs externes : notamment les événements politiques, les évolutions macroéconomiques et les éléments irrationnels qui peuvent amplifier les fluctuations du marché boursier.

En tant qu'actionnaire, vous avez notamment aussi le droit de voter à l'assemblée générale (sauf dans le cas d'actions sans droit de vote) et de recevoir une part de la valeur de liquidation de la société lors de sa dissolution (dans la mesure où il existe un solde de liquidation).

Les actions sont nominatives ou dématérialisées. Les actions nominatives se caractérisent par une inscription dans le registre des actionnaires de la société au nom du détenteur. Le transfert à des tiers se fait par une inscription du transfert dans le registre des actionnaires. Ce transfert est plutôt exceptionnel.

Les actions dématérialisées sont représentées par une inscription sur un compte titres au nom de l'actionnaire auprès d'un établissement agréé. Vous pouvez généralement vendre vos actions dématérialisées facilement et quotidiennement. C'est plus facile avec les actions de sociétés cotées en bourse.

Les certificats de dépôt (par exemple, les "American Depositary Receipts") sont des titres représentant des actions originales gérées par un bureau fiduciaire. Il suit une action dans sa valeur (prix) et fournit un rendement égal à celui de l'action sous-jacente (dividende). La principale différence avec une action est qu'un certificat ne donne pas le droit de voter à une assemblée des actionnaires. Les risques sont fondamentalement les mêmes que ceux liés aux actions ordinaires.

### 3.1.2. Risques

#### **Risques généraux :**

Risque de cours	Oui, en fonction de la volatilité de l'action. Celle-ci est déterminée par les politiques de l'entreprise ainsi que par le contexte cyclique, microéconomique et financier.
Risque de taux de change	Oui, si le prix de l'action n'est pas coté en euro ou si les activités de la société se situent en dehors de la zone euro.
Risque de crédit	Non, les actions sont un capital à risque et non une créance. Bien entendu, les actions peuvent perdre tout ou partie de leur valeur en cas de faillite.
Risque de liquidité	Oui, en fonction du volume des transactions sur le titre et du capital flottant. Plus la capitalisation boursière d'une entreprise est importante, plus le marché de ses actions est vaste et donc liquide.
Risque de taux d'intérêt	Oui, en fonction des actions et du climat d'investissement. En général, une hausse des taux d'intérêt a un impact négatif sur le cours des actions.
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Oui
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Oui
Risques géographiques	Oui
Risque de complexité (MiFID)	Oui, si l'action est cotée sur un marché non réglementé ou équivalent à un marché non réglementé ou sur un MTF.

## **Risques spécifiques :**

### **Risque d'entreprise**

Puisque vous êtes copropriétaire d'une entreprise, vous êtes exposé au même risque que tout entrepreneur : en cas de conjoncture défavorable, vous partagez la perte, qui peut aller jusqu'à 100 % de votre dépôt en cas de faillite.

### **Risque lié aux dividendes**

Si les bénéfices ou les pertes sont faibles, le dividende peut être faible ou ne pas être versé du tout. Il existe d'ailleurs des entreprises dont la politique est de ne jamais verser de dividendes.

## **3.2. Immobilier**

### **3.2.1. Certificats immobiliers**

#### **3.2.1.1. Description**

Les certificats immobiliers sont des instruments financiers émis par une société pour financer l'achat ou la construction d'immeubles commerciaux ou de bureaux. Les certificats peuvent ou non être répertoriés. En tant que titulaire d'un certificat, vous avez une créance sur les revenus d'un immeuble de placement (revenus de la location d'un immeuble et plus-value éventuelle de sa vente). Sans être strictement un copropriétaire légal d'un bien, vous êtes tout de même un copropriétaire économique en tant que titulaire d'un certificat immobilier.

Lorsqu'ils sont émis, les certificats immobiliers ont une durée de vie qui varie généralement de 15 à 25 ans. À la fin du terme, le certificat est liquidé, et non renouvelé.

#### **3.2.1.2. Risques**

### **Risques généraux :**

Risque de cours	Oui, en fonction de l'évolution du secteur immobilier et des aspects intrinsèques du bâtiment (emplacement, âge, qualité des locataires, ...).
Risque de taux de change	Non, étant donné que les certificats immobiliers sont libellés en euro.
Risque de crédit	Faible, car les certificats sont généralement garantis par une institution financière.
Risque de liquidité	Oui, en fonction du volume d'émissions. La liquidité est généralement limitée en raison de la faible capitalisation du marché.
Risque de taux d'intérêt	Oui, les certificats immobiliers sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Une augmentation des taux d'intérêt entraîne essentiellement une baisse de la valeur du certificat.
Risque de réinvestissement	Oui

Risque fiscal	Oui
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Oui
Risques géographiques	Non
Risque de complexité (MiFID)	Oui, s'il est coté sur un marché non réglementé ou équivalent, ou sur un MTF

**Risques spécifiques :**

**Risque d'absence de revenus et de plus-values à l'échéance**

Le revenu versé est variable et dépend, entre autres, du degré de location de l'immeuble et de l'indexation des loyers. La plus-value est incertaine car elle n'est connue qu'à l'échéance, en cas de vente de l'immeuble et/ou du terrain représenté par le certificat immobilier..

**Risque de diversification**

Comme un certificat immobilier concerne une propriété ou un complexe spécifique, il n'y a pas de diversification des risques. Aperçu des principales caractéristiques et des risques des instruments financiers 7.

**3.2.2. SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES PUBLIQUES RÉGLEMENTÉES**

Une société immobilière réglementée publique ou SIR publique est une société cotée en bourse qui exerce une activité consistant à détenir des biens immobiliers pour une longue période afin de les mettre à la disposition des utilisateurs. L'activité de la SIR est donc axée sur le développement et la gestion quotidienne d'actifs immobiliers.

**3.2.2.2. Risques**

**Risques généraux :**

Risque de cours	Oui, en fonction de l'évolution du secteur immobilier et de la qualité intrinsèque du portefeuille.
Risque de taux de change	Non, les sociétés immobilières publiques réglementées investissent dans l'immobilier belge et luxembourgeois.
Risque de crédit	Faible
Risque de liquidité	Oui, les sociétés immobilières publiques réglementées sont cotées et leur liquidité dépend donc du marché secondaire où la liquidité varie selon la société immobilière.
Risque de taux d'intérêt	Modéré. Fondamentalement, une hausse des taux d'intérêt a un impact négatif sur le prix de l'action de la société immobilière.
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Oui

Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Oui
Risques géographiques	Non
Risque de complexité (MiFID)	Oui, s'il est coté sur un marché non réglementé ou équivalent ou sur un MTF.

**Risque spécifique :**

**Risque de manque de revenus**

Le paiement des dividendes pourrait être interrompu en raison de coûts de rénovation importants ou de postes vacants.

**3.3. FONDS D'INVESTISSEMENT**

**3.3.1. GÉNÉRAUX**

Un fonds ou Organisme de Placement Collectif (OPC), est une institution d'investissement qui place l'argent provenant de divers investisseurs, et investit ce capital collectivement dans un ensemble d'instruments financiers diversifiés (par exemple, des actions, des obligations, des parts d'autres OPC ou des biens immobiliers) selon le principe de la diversification des risques. Les OPC sont donc une forme de gestion collective de portefeuille.

Juridiquement, les OPC peuvent être constitués par convention - on parle alors de fonds commun de placement (FCP, voir 2.3.2) - ou par statuts - on parle alors de société d'investissement (voir 2.3.3).

Les parts que l'on détient dans un fonds commun de placement sont appelées "parts". Ceux que l'on détient auprès d'une société d'investissement sont appelés "actions".

Les OPC (tant les fonds communs de placement que les sociétés d'investissement) appartiennent toujours à l'une des catégories suivantes :

- Soit ils ont un nombre variable de parts (ce qu'on appelle OPC ouvert ou fonds ouvert). Ce type d'OPC peut augmenter son capital en émettant de nouvelles parts et peut réduire son capital en rachetant des parts existantes. Ces OPC peuvent être cotés (et sont alors négociables comme des actions - voir également les ETF au point 2.4.) ou non cotés (et ont une valeur liquidative qui est calculée périodiquement, généralement quotidiennement). Il s'agit notamment de sicav belge et de sicav luxembourgeoise (incluant les fonds Econopolis).
- Soit ils ont un nombre fixe de parts (ce qu'on appelle l'OPC fermé ou le fonds fermé). Ces OPC sont toujours cotés (le prix des unités est déterminé par l'offre et la demande). Il s'agit notamment de la Sicaf belge et de la Sicaf luxembourgeoise.

Selon la politique de distribution, les parts d'OPC sont soit des actions, ou parts de distribution (distribution de dividendes aux propriétaires de parts), soit des actions, ou parts de capitalisation (capitalisation des dividendes).

## Classification MiFID : " fonds UCITS " vs " fonds non-UCITS "

Econopolis considère les fonds UCITS comme des instruments financiers non complexes. Les fonds non-UCITS sont considérés comme des instruments financiers complexes. UCITS signifie "Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities", ou "Organismes de placement collectif en valeurs mobilières" (OPCVM). Ce terme fait référence à une directive de l'Union européenne, qui établit ce qu'un fonds, basé dans l'UE, doit respecter pour pouvoir être vendu dans tous les pays de l'UE (ce qu'on appelle le passeport européen). La directive vise à simplifier les lignes directrices en matière d'investissement en Europe et à offrir une plus grande protection aux investisseurs.

### 3.3.2. FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Un fonds commun de placement (FCP) n'a pas de personnalité juridique, mais est constitué par convention en indivision et est géré par une société de gestion pour le compte des participants. Cela signifie que le FCP est fiscalement transparent : les dividendes et les intérêts perçus par le FCP sont réputés avoir été perçus directement par l'investisseur final. Ce n'est pas le PCF mais vous, investisseur, qui êtes redevable de l'impôt sur ce revenu. Par conséquent, vous devez inclure ces revenus dans votre déclaration d'impôts.

### 3.3.3. SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

#### 3.3.3.1. SICAV

La SICAV est l'abréviation de Société d'Investissement à Capital Variable et a une personnalité juridique. En tant qu'investisseur, vous devenez actionnaire de la SICAV et recevez un nombre de titres participatifs proportionnel à votre apport. Vous pouvez entrer ou sortir d'une SICAV à tout moment : une SICAV peut facilement augmenter son capital de manière continue en émettant de nouvelles actions (cela se produit lorsque vous voulez investir dans une SICAV ou acheter des parts) ou, à l'inverse, réduire son capital en rachetant des actions existantes (cela se produit lorsqu'un investisseur vend ses parts).

Chaque part est rémunéré au prorata des revenus de la SICAV. Dans le cas des actions de distribution, vous recevrez ce revenu ; dans le cas des actions de capitalisation, le revenu sera réinvesti dans l'entreprise.

La SICAV peut être divisée en compartiments qui investissent dans différents actifs. D'un point de vue économique, chaque compartiment est similaire à un fonds distinct.

#### 3.3.3.2. SICAF

La SICAF est l'abréviation de Société d'Investissement à Capital Fixe et, comme la SICAV, elle a une personnalité juridique. La SICAF se distingue de la SICAV par le fait que son capital est fondamentalement fixe : il ne peut être augmenté ou diminué que selon les règles qui s'appliquent à une société ordinaire. Les actions d'une SICAF doivent être cotées en bourse. Contrairement aux SICAVs, le cours de l'action d'une SICAF peut s'écarter sensiblement de sa valeur liquidative. En effet, le prix est déterminé par l'offre et la demande en bourse.

### 3.3.4. Risques

#### **Risques généraux :**

Risque de cours	Oui, en fonction des investissements sous-jacents et de la diversification du fonds.
Risque de taux de change	Oui, si les investissements sous-jacents ou le prix du fonds ne sont pas cotés en euro.
Risque de crédit	Oui, surtout dans les fonds obligataires.
Risque de liquidité	Oui, surtout pour les OPC ou les fonds à capital fixe qui dépendent du marché secondaire où la liquidité varie selon le fonds.
Risque de taux	Oui, surtout pour les fonds investissant dans des actifs à revenu fixe. Mais une hausse des taux d'intérêt a un impact négatif sur les prix des actions et donc indirectement sur les fonds investissant en actions.
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Oui
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Oui
Risques géographiques	Oui, en fonction du fonds
Risque de complexité (MiFID)	Oui. (1) Fonds non cotés : si pas de structure OPCVM. (2) Fonds cotés : s'ils sont cotés sur un marché non réglementé ou équivalent à un marché non réglementé ou sur un MTF.

#### **Risques spécifiques :**

##### **Risque de gestion**

Le rendement des investissements d'un fonds dépend, entre autres, de la compétence du gestionnaire et de la qualité de ses décisions. Des évaluations incorrectes peuvent entraîner une dévalorisation.

##### **Risque de dividende**

Il existe de nombreux différents types de fonds. L'une des différences concerne le versement ou non d'un dividende : les fonds de capitalisation ne distribuent pas les revenus perçus, tandis que les fonds de distribution le font. Si le rendement du fonds commun de placement est décevant, le gestionnaire d'un fonds de distribution peut décider de ne pas verser de dividende. Le réinvestissement direct des dividendes n'est pas non plus toujours du goût des déposants.

##### **Risque de cours des fonds ouverts et fermés**

Le risque de cours dans les fonds ouverts diffère sensiblement du risque de cours dans les fonds fermés. Les fonds ouverts cotent à la valeur réelle des investissements sous-jacents dans des conditions de marché normales ou autour de cette valeur réelle. Étant donné que les fonds ouverts peuvent émettre ou racheter des actions de façon continue, vous courez un risque de cours sur les investissements sous-jacents. Avec les fonds fermés, cette possibilité de flexibilité n'existe pas et le nombre d'actions en circulation est fixe. Le prix

est donc (également) déterminé par l'offre et la demande du fonds. Ce prix peut clairement s'écarter de la valeur sous-jacente du fonds.

### Risques des fonds spécifiques

Au préalable d'investir dans un fonds, lisez bien le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et les rapports annuels/semi-annuels. Le prospectus et le DICI décrivent toutes les caractéristiques spécifiques et les risques, ainsi que les coûts associés à la gestion du fonds. Ces coûts ont une incidence sur le rendement de votre investissement.

## 3.4. TRACKERS

### 3.4.1. Description

Un tracker est un produit négocié en bourse (Exchange Trader Product - ETP) qui suit l'évolution d'un panier d'actifs. Il existe différents types de trackers : trackers sur les indices boursiers, les secteurs, les matières premières, l'immobilier, les indices obligataires, ... . Ils sont négociables tout au long de la journée de cotation, tels que les actions.

Un tracker peut être légalement structuré de la manière suivante :

Un tracker est généralement structuré comme un fonds, auquel cas il s'agit de fonds négociés en bourse (Exchange Traded Funds - ETFs). Il s'agit de fonds ouverts qui suivent un indice aussi fidèlement que possible (également appelés ETF passifs). Les ETF sont généralement conformes aux normes UCITS. Comme les fonds, les ETFs peuvent être établis sous la forme d'une société d'investissement ou d'un fonds commun de placement. Pour les caractéristiques générales et les risques des fonds, veuillez vous reporter au chapitre "2.3. Fonds d'investissement".

Un tracker peut également être proposé sous la forme d'un titre de créance. Il s'agit généralement de trackers sur les matières premières (telles que l'énergie, le pétrole et les métaux). Ils sont généralement appelés Exchange Traded Notes (ETN) ou Exchange Traded Commodities (ETC) en particulier. Les ETC suivent le prix de matières premières individuellement ou d'indices de matières premières plus vastes, sans posséder ces actifs. Ils sont émis par des banques ou des émetteurs spécialisés. Lorsque vous achetez un ETC, vous recevez une créance similaire à une obligation. Les ETC sont garantis par des institutions ayant des notations de crédit élevées, mais ne sont pas absolument exempts de risque de crédit.

Puisqu'en investissant dans un ETF, vous investissez dans un panier d'actifs, cela peut être moins risqué que d'investir dans des instruments financiers individuels. Les ETFs contrastent fortement avec les fonds gérés activement, qui tentent constamment de sélectionner les meilleures actions pour maximiser les rendements. En général, les frais de gestion sont moins élevés avec les ETFs qu'avec les fonds traditionnels à gestion active.

Avec certains ETFs, vous pouvez multiplier la performance de l'indice (effet de levier) ou réaliser une performance opposée à l'évolution de l'indice (dite bear tracker), avec ou sans effet de levier. Bien sûr, il y a plus de risques.

Le cours d'un ETF est principalement déterminé par le progrès de l'indice sous-jacent. Si l'indice augmente, la valeur de l'ETF augmentera également. Cependant, le prix de l'ETF ne doit pas nécessairement être égal à la position de l'indice. En effet, les dividendes accumulés et les frais de gestion répercutés sont intégrés dans le cours de l'ETF. En outre, ce sont bien sûr les ordres d'achat et de vente en bourse qui déterminent le prix. Plus un ETF donné est négocié, plus l'écart entre les cours acheteur et vendeur est faible et plus le prix reste proche de celui de l'indice sous-jacent.

Pour atteindre leurs objectifs d'investissement, les émetteurs d'ETF utilisent la réplication physique ou synthétique de l'indice en question :

- La réplication physique peut être obtenue par la réplication complète de l'indice sous-jacent (l'ETF investit dans tous les composants de l'indice) ou par un processus appelé "optimisation". Ceci est effectué si l'indice sous-jacent est constitué d'un très grand nombre de composants, contient des titres difficiles à négocier ou si plusieurs indices sont suivis. Dans ce cas, l'émetteur de l'ETF n'investira que dans un panier de composants qui représentent un échantillon représentatif de l'indice en termes de risque et de rendement. Un ETF ne contient donc pas exactement les mêmes instruments financiers que l'indice qu'il suit.
- Un ETF peut également être créé en imitant synthétiquement les rendements de l'indice sous-jacent. L'émetteur de l'ETF conclut un ou plusieurs contrats swaps, avec une ou plusieurs contreparties. L'émetteur de l'ETF accepte de payer le rendement d'un panier de titres prédéterminé à l'émetteur du swap, en échange du rendement de l'indice. Vous recevez alors le rendement obtenu par l'indice sous-jacent, mais l'investissement réel peut porter sur des titres complètement différents. C'est ce qu'on appelle la réplication synthétique. Cette forme de réplication réduit généralement les coûts et l'écart de suivi (déviation par rapport à l'indice), mais augmente le risque de contrepartie. Pour les marchés qui ne sont pas facilement accessibles, les structures de swap présentent un avantage par rapport à la réplication physique.

### 3.4.2. Risico's

#### Risques généraux

Risque de cours	Oui, principalement en fonction de l'évolution générale du marché boursier et des investissements sous-jacents.
Risque de taux de change	Oui, si les investissements sous-jacents ou le prix du tracker ne sont pas cotés en euro.
Risque de crédit	Oui, notamment avec les trackers indiciels obligataires
Risque de liquidité	Oui, en fonction du volume d'échange du tracker et de la liquidité des investissements sous-jacents.
Risque de taux	Oui, avec les trackers d'indices obligataires, et indirectement avec les trackers d'indices d'actions.
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Oui
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Oui

Risques géographiques	Oui, en fonction du tracker.
Complexiteitsrisico (MiFID)	Oui, sont complexes : ETFs listés sur le segment MTF d'Euronext et les marchés autres qu'Euronext, ETNs, ETCs.

### **Risques spécifiques liés aux ETFs :**

#### **Déviations par rapport à l'indice ("tracking error")**

En raison du manque de liquidité ou de la volatilité, par exemple, le prix d'un ETF peut dévier de l'indice suivi.

#### **Risque de contre-partie**

Dans le cas où l'ETF contient également des produits dérivés ou conclut des accords avec d'autres parties (swaps), un risque de contrepartie apparaît (en particulier pour les ETF qui utilisent la réplique synthétique de l'indice). Il s'agit du risque qu'une partie ne puisse pas remplir ses obligations. Pensez au défaut de restitution des titres prêtés. Dans le cas des ETF synthétiques, conformes à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie peut atteindre 10 % de la valeur liquidative du fonds.

### **Risques spécifiques liés aux ETNs :**

#### **Risque de crédit et risque de contre-partie**

Les ETNs étant des instruments de dette, il existe un risque que l'émetteur manque à ses obligations en tant que contrepartie. Il est donc important de vérifier la solvabilité de l'émetteur. Les émetteurs proposent de plus en plus d'ETN avec une garantie, ce qui réduit le risque de contrepartie.

#### **Risque de liquidité**

Certains ETNs ont des volumes de transactions plus faibles et peuvent donc être moins liquides que les ETFs.

## **3.5. OBLIGATIONS**

### **3.5.1. GÉNÉRAL**

Une obligation est un titre négociable représentant une reconnaissance de dette émise par des gouvernements (obligations d'État), des institutions supranationales (obligations supranationales) ou des entreprises (obligations d'entreprise). En tant que créancier, vous détenez la preuve de votre participation à un emprunt à long terme (> 1 an) pour lequel vous recevez généralement des intérêts périodiques (coupon).

Une obligation est toujours émise sur le marché primaire. Il s'agit du marché où sont émis les nouveaux titres de créance. On ne peut souscrire à une nouvelle émission d'obligations que pendant la période de souscription.

Le prix d'émission peut être au pair (100 %), supérieur ou inférieur pour adapter le rendement aux conditions du marché. Si l'on veut acheter une obligation après cette période, on est obligé de se tourner vers le marché secondaire, où ces titres de créance sont librement négociés. La liquidité dépend, entre autres, de la taille de

l'émission et de l'émetteur. Le prix des transactions dépend de l'évolution des taux d'intérêt (le prix est en principe inférieur au prix d'émission si les taux d'intérêt ont augmenté depuis l'émission, et supérieur dans le cas contraire) ainsi que de l'évolution de la solvabilité de l'émetteur depuis l'émission.

À l'échéance, l'obligation est remboursée au prix prédéterminé, généralement au pair (100 % de la valeur nominale). Certaines obligations peuvent être remboursées par anticipation, généralement à l'initiative de l'émetteur.

Les obligations suivantes sont considérées comme non complexes : les obligations d'État (emprunts d'État, OLO's), les obligations supranationales, les obligations d'entreprises nationales libellées en euro, les euro-obligations à taux d'intérêt et prix de remboursement fixes.

Les obligations d'État sont émises par les gouvernements et servent à financer leurs dettes ou leurs projets. Ils ont des échéances différentes et offrent des taux d'intérêt fixes. En Belgique, les obligations d'État et les obligations linéaires (OLO) sont les formes les plus connues. En tant qu'investisseur non professionnel, vous pouvez acquérir des bons d'État tant sur le marché primaire (à l'émission) que sur le marché secondaire. Les OLO, en revanche, s'adressent aux investisseurs institutionnels. Par conséquent, les investisseurs non professionnels ne peuvent pas y souscrire sur le marché primaire. Sur le marché secondaire, cependant, tout le monde peut acquérir et échanger des OLO.

Les obligations d'État sont garanties par le gouvernement. Le risque de crédit des obligations émises par les pays membres de l'OCDE7 est généralement très faible (voir la cote de crédit de ces pays). Sur le marché secondaire, les obligations d'État sont assez liquides.

Les obligations supranationales sont émises par des institutions internationales telles que la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale. En termes de risque, ils sont comparables aux obligations d'État les plus sûres.

Les obligations d'entreprises sont des obligations à revenu fixe émises par des sociétés privées. La qualité de l'émetteur est déterminée par la note qu'il reçoit des agences de notation spécialisées. Ces agences utilisent une échelle allant de AAA (excellente qualité) à C (très faible). Les obligations d'entreprise peuvent être subordonnées. Cela signifie qu'ils ne sont remboursés dans le rang des créanciers qu'après les dettes ordinaires et les obligations et juste avant les actionnaires. Elles ont généralement un rendement légèrement supérieur à celui des obligations d'État, car elles comportent un risque plus élevé.

Les obligations européennes, également appelées "Eurobonds", sont des obligations émises simultanément dans plusieurs pays européens. Les émetteurs sont souvent des grandes institutions internationales, des entreprises ou parfois des gouvernements publics. Le préfixe "euro" indique simplement l'endroit où les obligations sont émises (c'est-à-dire l'Europe) et non la nationalité de l'émetteur ou la devise d'émission. Il est donc parfaitement possible qu'une eurobond soit émise par une entreprise japonaise en dollars américains.

Les obligations européennes peuvent être subordonnées. Cela signifie qu'elles sont remboursées aux créanciers après les dettes et les obligations ordinaires et avant les actionnaires.

Il existe différentes catégories d'obligations européennes, dont les obligations à taux fixe et les obligations à coupon zéro (zerobonds). Les obligations européennes à coupon zéro ne versent pas de intérêts annuels, mais capitalisent les intérêts jusqu'à la date d'échéance. Le prix d'émission correspond à la valeur nominale, actualisée en fonction de la date d'émission et du taux d'intérêt fixé.

Les obligations convertibles sont des obligations d'entreprise que vous pouvez échanger à tout moment contre un nombre déterminé d'actions de l'entreprise concernée. Cependant, pour cette possibilité, vous devez renoncer à une partie des intérêts. En revanche, les gains de cours peuvent augmenter le rendement final par rapport à celui de l'obligation initiale.

Les obligations convertibles inverses diffèrent des obligations convertibles classiques car c'est l'établissement financier émetteur qui décide de la conversion en actions. En échange de ce droit, vous, en tant que détenteur d'obligations, recevez un taux d'intérêt plus élevé.

Les obligations européennes à taux d'intérêt variable (Floating Rate Note - FRN) sont des obligations à taux d'intérêt variable. Le taux d'intérêt est régulièrement fixé pour la période suivante (par exemple, tous les 6 mois pour la période suivante de 6 mois) en fonction d'un taux d'intérêt de référence sur le marché monétaire international plus une marge fixe.

Les obligations perpétuelles sont des obligations avec une durée illimitée, des coupons fixes, sans remboursement du capital.

**Risque généraux :**

Risque de cours	Oui, en cas de vente avant l'échéance et en cas de détérioration de la situation financière de l'émetteur. Dans le cas des obligations convertibles et des convertibles inverses : y compris lors de la vente avant l'échéance et après la conversion. Dans le cas des perpétués : le prix est sensible à l'évolution du marché obligataire en raison de la longue maturité.
Risque de taux de change	Oui, si ce n'est pas libellée en euro
Risque de crédit	Oui, en fonction de la qualité de l'émetteur (notation). Les prêts subordonnés comportent un risque plus élevé.
Risque de liquidité	Oui, en fonction de la taille de l'émission, du volume des transactions, du type d'émetteur, du type d'obligation et de la devise.
Risque de taux	Oui, en fonction de la maturité résiduelle. Plus la maturité résiduelle est longue, plus la probabilité d'une hausse des taux d'intérêt et d'une baisse de la valeur d'une obligation est élevée. Le risque est plus élevé pour les convertibles inverses, les obligations à taux variable et les perpétués.
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Oui
Risque de marché	Oui
Risque de marché	Oui
Risques géographiques	Oui
Risque de complexité (MiFID)	Oui, mais seulement dans le cas des convertibles (inversés) et des perpétués.

## **Risques spécifiques :**

### **Risque d'insolvabilité**

L'émetteur peut être temporairement ou définitivement insolvable et incapable de payer les intérêts ou de rembourser le prêt. Par exemple, en raison d'un ralentissement général de l'économie ou de développements politiques. Si les obligations sont cotées en bourse, cela peut également avoir un effet négatif sur la performance du cours de leurs actions.

Ce risque est pratiquement inexistant pour les obligations d'État des pays de l'OCDE (garanties par l'État), pour les obligations émises par des institutions supranationales et généralement pour les émissions pour lesquelles l'émetteur a reçu une notation de qualité (au moins investment grade, ou une notation de crédit d'au moins BBB). Dans le cas d'obligations de qualité inférieure, le risque d'insolvabilité du débiteur et donc le risque de non-paiement augmente.

### **Risque de remboursement anticipé**

Dans certains cas, l'émetteur peut procéder au remboursement anticipé du prêt. Par exemple, lorsque les taux d'intérêt du marché baissent. Cela peut avoir un effet négatif sur le rendement.

### **Risque de crédit**

- Les obligations convertibles, comme les obligations ordinaires, présentent un risque de crédit. En outre, les obligations convertibles sont souvent subordonnées aux obligations ordinaires, ce qui rend ce risque plus élevé avec les obligations convertibles.
- Les convertibles inverses sont généralement émis par des sociétés (financières). En tant que détenteur de la convertible inverse, vous avez donc un risque de crédit sur cette société (financière). Étant donné que les obligations convertibles inversées sont souvent subordonnées aux obligations ordinaires, le risque de crédit lié aux obligations convertibles inversées est plus élevé.

### **Risque du cours sous-jacent**

- Dans le cas des obligations convertibles : si le prix de l'actif sous-jacent (la société) ne dépasse pas le prix que vous devez payer pour les nouveaux titres selon les termes de l'obligation convertible, vous n'êtes pas obligé d'acheter les actions nouvellement émises et vous recevrez généralement le montant principal de l'obligation en retour.
- En général, la société (financière) émettrice d'un reverse convertible exerce son droit d'échange si le prix est (substantiellement) inférieur au prix que vous avez dû payer à la société lors de l'exercice. Théoriquement, l'actif sous-jacent pourrait même ne valoir pratiquement rien en bourse à ce moment-là. Par ailleurs, ce risque est inclus dans le prix de la convertible inversée. Si vous réalisez une perte importante sur l'actif sous-jacent, la convertible inverse sera donc négociée sensiblement en dessous de sa valeur nominale.

### **Risques des obligations convertibles/convertibles inversées spécifiques**

Avant d'acheter une obligation convertible ou échangeable inversée, lisez le prospectus et demandez des informations supplémentaires à l'émetteur. Le prospectus décrit toutes les caractéristiques et les risques spécifiques du produit.

## Risque de remboursement anticipé - risque de réinvestissement

Les obligations à taux variable ou perpétuelles peuvent comporter une option d'achat. Cela permet à l'émetteur de procéder au remboursement anticipé de l'obligation s'il voit une opportunité de se financer à un meilleur prix. Par exemple, lorsque les taux d'intérêt du marché baissent. Cela peut être défavorable aux rendements car l'obligataire sera obligé de réinvestir à des conditions de marché moins favorables.

### 3.6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés ou produits dérivés sont des produits financiers dont la valeur dépend de la valeur d'autres produits tels que, par exemple, un indice, des actions, de l'or ou une devise. La négociation de produits dérivés peut être intéressante pour les investisseurs expérimentés en raison de l'effet de levier : une hausse ou une baisse du prix de l'actif sous-jacent augmente ou diminue encore plus la valeur du produit dérivé. En outre, vous pouvez utiliser des produits dérivés pour réduire le risque et ainsi protéger votre portefeuille. Les dérivés les plus connus sont les options, les warrants, les turbos et les sprints. Les instruments financiers dérivés sont considérés comme complexes (MiFID).

#### 3.6.1. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DONT LA POSSIBILITÉ DE PERTE EST LIMITÉE AU CAPITAL INVESTI

##### 3.6.1.1. Options longues

Une option longue est un instrument financier coté en bourse qui vous donne, en tant qu'acheteur (ou détenteur) d'un contrat d'option, le droit d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un actif sous-jacent (tel qu'une action, une obligation, une devise, un indice boursier, etc.) pendant une période déterminée ou à un moment déterminé à un prix prédéterminé (prix d'exercice).

Pour obtenir ce droit, qu'il s'agisse d'une option Call ou Put, vous payez une prime.

En face de chaque acheteur d'une option se trouve un vendeur, appelé le vendeur. Ce dernier reçoit la prime de l'acheteur. En tant que vendeur, vous avez l'obligation (et non, comme l'acheteur, le droit) d'acheter (dans le cas d'une option de vente) ou de vendre (dans le cas d'une option d'achat) l'actif sous-jacent. Pour les options d'écriture, voir « [3.6.2.1. Options courtes](#) ».

#### Risques généraux :

Risque de cours	Oui, en fonction des actifs sous-jacents, l'option peut perdre toute sa valeur.
Risque de taux de change	Oui, si ce n'est pas libellée en euro.
Risque de crédit	Aucune, pour les transactions sur le marché réglementé.
Risque de liquidité	Oui
Risque de taux	Oui, en fonction de la durée et de la structure de l'option.
Risque de réinvestissement	Limité
Risque fiscal	Limité
Risque de marché	Oui

Risque d'inflation	Limité
Risques géographiques	Oui
Risque de complexité (MiFID)	Oui

**Risque spécifique :**

**Risque lié à l'effet de levier**

En raison de l'effet de levier, la négociation d'options peut être beaucoup plus risquée qu'un investissement direct dans l'actif sous-jacent.

En tant qu'acheteur d'une option Call ou Put, vous risquez de perdre tout ou partie du montant investi - la prime payée. Votre perte maximale est la prime de l'option plus les frais de transaction. Sauf en cas d'exercice automatique à l'échéance, les pertes peuvent alors dépasser le montant de la prime.

**3.6.1.2. Warrants**

Un warrant peut être comparé à une option (voir « **3.6.1.1. Options longues** »).

Il s'agit d'un instrument financier coté en bourse qui donne le droit d'acheter (call warrant) ou de vendre (put warrant) un actif sous-jacent (tel qu'une action, une obligation, une devise, un indice boursier, etc.) pendant une certaine période à un prix prédéterminé (strike price).

La principale différence avec les options est qu'un warrant n'est pas émis par la bourse mais par une institution financière. Cela signifie également qu'un mandat ne peut jamais être "écrit" par vous.

Si vous ne prenez pas de mesures avant l'expiration du bon de souscription, celui-ci peut expirer sans valeur.

**Risques généraux :**

Risque de cours	Oui, selon l'actif sous-jacent, le warrant peut perdre toute sa valeur.
Risque de taux de change	Oui, si ce n'est pas libellée en euro.
Risque de crédit	Aucune, pour les transactions sur un marché réglementé (ou équivalent). Pour les transactions de gré à gré, le risque dépend de la solvabilité de la contrepartie.
Risque de liquidité	Oui, en raison des volumes souvent faibles échangés sur le marché secondaire.
Risque de rendement	Oui, en fonction de la durée et de la structure du bon de souscription.
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Limité
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Limité
Risques géographiques	Oui
Risque de complexité (MiFID)	Oui

**Risque spécifique :**

**Risque lié à l'effet levier**

En raison de l'effet de levier, la négociation de warrants peut être beaucoup plus risquée qu'un investissement direct dans l'actif sous-jacent.

Les risques spécifiques des warrants sont similaires à ceux de l'achat d'options. C'est-à-dire que vous pouvez perdre complètement le montant investi (y compris les frais de transaction).

**Risques spécifiques des Warrants**

Comme les warrants se présentent sous de nombreuses formes différentes, vous devez toujours étudier attentivement le prospectus et vous familiariser avec les conditions du produit (par exemple, la date d'expiration et la date de la dernière transaction) et les risques du produit. Demandez également des informations supplémentaires à l'émetteur.

**3.6.1.3. Produits structurés**

Un produit structuré est un instrument financier composé d'un ou plusieurs instruments financiers dont le remboursement ou le rendement, selon une formule définie, dépend de l'évolution d'une ou plusieurs valeurs sous-jacentes.

Les sous-jacents peuvent être constitués uniquement d'instruments financiers traditionnels tels que des actions, des indices boursiers, des devises, des matières premières ou une combinaison d'instruments financiers traditionnels et de produits dérivés (par exemple, des options). Les produits structurés ont une certaine échéance et peuvent garantir ou non un capital final minimum (par exemple, 90 % ou 100 % du dépôt).

**Risques spécifiques :**

Risque de cours	Oui, y compris en cas de vente avant l'échéance et en fonction des titres sous-jacents.
Risque de taux de change	Oui, si ce n'est pas libellée en euro.
Risque de crédit	Oui, en fonction de l'émetteur.
Risque de liquidité	Oui, car souvent aucun marché secondaire n'est organisé pour négocier ces produits.
Risque de rendement	Oui, en fonction de la composition de la structure (plus importante pour les structures comportant des actifs à revenu fixe).
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Oui
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Oui
Risques géographiques	Oui

Risque de complexité (MiFID)	Oui
------------------------------	-----

**Risques spécifiques :**

**Risque de remboursement anticipé**

Dans certains cas, l'émetteur peut procéder au remboursement anticipé du produit. Par exemple, lorsque les taux d'intérêt du marché baissent. Cela peut avoir un effet négatif sur les rendements.

**Risque d'insolvabilité**

L'émetteur ou le garant d'un produit structuré peut être temporairement ou définitivement insolvable. Cela est également possible avec un produit de garantie. Le risque est que le capital investi ne soit pas remboursé ou seulement partiellement.

**Risques des produits structurés spécifiques**

Les produits structurés se présentant sous de nombreuses formes différentes, vous devez toujours étudier attentivement le prospectus et vous familiariser avec les conditions du produit et ses risques. Demandez également des informations supplémentaires à l'émetteur.

**3.6.2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SUSCEPTIBLES DE PERDRE PLUS QUE LE CAPITAL INVESTI**

**3.6.2.1. Options courtes**

Une option courte est un instrument financier coté en bourse qui vous oblige, en tant que vendeur (ou émetteur) d'un contrat d'option, à livrer (option d'achat) ou à acheter (option de vente) un actif sous-jacent (comme une action, une obligation, une devise, un indice boursier, etc.) pendant une certaine période ou à un certain moment à un prix prédéterminé (prix d'exercice).

Contre chaque vendeur (émetteur) d'une option, il y a un acheteur, appelé le détenteur. Ce dernier paie une prime à l'émetteur. En tant que détenteur, vous avez le droit (et non, comme le vendeur, l'obligation) de vendre (dans le cas d'une option de vente) ou d'acheter (dans le cas d'une option d'achat) l'actif sous-jacent.

En tant que vendeur, vous pouvez être appelé à tout moment à livrer ou à acheter l'actif sous-jacent. En principe, vous serez également désigné par la contrepartie si l'option que vous avez vendue est "in the money" à l'expiration. L'obligation expire si la contrepartie n'exerce pas son droit. Vous pouvez éviter une éventuelle cession et les coûts associés en clôturant votre position courte en rachetant l'option courte (clôture de l'achat). Toutefois, vous devez noter que vous pouvez toujours être assigné par la contrepartie le jour de la "clôture de l'achat".

**Risque généraux :**

Risque de cours	Oui, avec une option de vente vendue, le risque maximum est le prix d'exercice de l'option. Avec une option d'achat vendue, le risque est fondamentalement illimité.
Risque de taux de change	Oui, si elle n'est pas libellée en euro.
Risque de crédit	Aucune, pour les transactions sur un marché réglementé ou équivalent.
Risque de liquidité	Oui
Risque de taux	Oui, selon la durée et la structure de l'option.
Risque de réinvestissement	Limité
Risque fiscal	Limité
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Limité
Risques géographique	Oui
Risque de complexité (MiFID)	Oui

**Risques spécifiques :**

**Risque lié à l'effet de levier**

En raison de l'effet de levier, la négociation d'options peut être beaucoup plus risquée qu'un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Avez-vous vendu une option d'achat sur des actions que vous possédez (covered call) ? Si le prix de l'actif sous-jacent augmente, vous courez alors le risque d'une "perte d'opportunité". Cela signifie que vous ne profiterez pas, ou seulement de façon limitée, d'une nouvelle hausse du prix de l'actif sous-jacent : après tout, vous êtes obligé de vendre les actions au prix d'exercice de l'option, qui est à ce moment-là inférieur au prix du marché de l'actif sous-jacent. Le prix de l'actif sous-jacent baisse-t-il ? La valeur des actions de votre portefeuille chute alors tout autant. Votre perte est partiellement compensée par la prime que vous avez reçue lors de la vente de l'option d'achat. Les risques sont encore plus grands si vous avez vendu une option d'achat nue (« naked call »). Dans ce cas, vous ne possédez pas l'actif sous-jacent. En effet, vous pouvez alors être contraint d'acheter les actions à un prix plus élevé en bourse afin de les livrer à l'acheteur de l'option à un prix (beaucoup) plus bas. Le risque est ici pratiquement illimité et vous pouvez vous retrouver avec des dettes. Cependant, vous pouvez limiter toute perte en fermant votre position dans l'intervalle. Votre perte maximale est alors la différence entre la prime reçue au départ et celle payée à la clôture, plus tous les frais de transaction.

En tant que vendeur d'une option de vente, votre risque maximum est le prix d'exercice de l'option plus les coûts de transaction. Les actions sous-jacentes peuvent être devenues sans valeur alors que vous pouvez être amené à les acheter à un prix plus élevé. Comme pour les options d'achat vendues, vous pouvez limiter la perte en fermant votre position d'option avant de devoir acheter les actions sous-jacentes. En revanche, pour clôturer votre position, vous devez payer une prime et des frais de transaction.

Lorsque vous vendez des options, il est possible que vous perdiez plus que ce que vous avez reçu, voire que vous vous retrouviez avec une dette.

## Obligations en termes de marges

La vente d'options exige que vous mainteniez une marge sur votre compte de négociation. La marge sert à couvrir (une partie) des obligations que vous contractez (ou avez contractées). La marge consiste toujours en un certain montant (ou, dans le cas d'une option d'achat vendue, éventuellement l'actif sous-jacent si vous le possédez). Tout changement de prix de l'actif sous-jacent peut modifier la marge à détenir.

### 3.6.2.2. Futures

Un future est un contrat standardisé, coté sur un marché organisé ou réglementé, dans lequel vous achetez ou vendez une matière première ou un produit financier en tant que sous-jacent à un prix prédéterminé : toutefois, la livraison a lieu plus tard à une date prédéterminée.

Ces contrats ont des caractéristiques différentes : la valeur sous-jacente peut être une matière première (pétrole, or, café, etc.) ou un produit financier (taux d'intérêt, actions, indices boursiers, etc.). Le contrat porte sur une quantité (pour les matières premières) ou un nombre (produits financiers). Il est indiqué en pourcentage ou en valeur. La valeur du contrat varie en fonction de la variation du prix nominal ("tick"). Le contrat détermine l'échéance et le mode de règlement (par livraison de l'actif sous-jacent ou en espèces).

Vous devez déposer une garantie pour constituer la marge initiale requise. Cette marge sert à couvrir le risque potentiel qui peut découler de la transaction. Pendant toute la durée du contrat, une marge supplémentaire est périodiquement établie et exigée par l'investisseur. Cette marge supplémentaire représente le gain ou la perte comptable résultant de la variation de la valeur contractuelle ou du sous-jacent. Elle peut être un multiple de la marge initiale. La façon dont la marge supplémentaire est calculée pendant la durée du contrat ou au moment du règlement dépend des règles de la bourse et des spécifications contractuelles de chaque cas.

### Risques généraux :

Risque de cours	Oui, en fonction des actifs sous-jacents, le futur peut perdre toute sa valeur.
Risque de taux de change	Oui, peut être élevé dans le cas de devises volatiles, mais est inexistant pour les contrats libellés en euros.
Risque de crédit	Non, sur les marchés réglementés, un « clearer » fait office de garant. Un clearer est une chambre de compensation qui fait office de contrepartie pour l'acheteur et le vendeur.
Risque de liquidité	Faible, les contrats à terme sont facilement négociables sur les marchés organisés.
Risque de rendement	Oui, surtout dans le cas des contrats à terme sur obligations.
Risque de réinvestissement	Oui
Risque fiscal	Limité
Risque de marché	Oui
Risque d'inflation	Oui
Risque géographique	Oui
Risque de complexité (MiFID)	Oui

**Risques spécifiques :****Risque lié à l'effet de levier**

Si le marché n'évolue pas conformément à vos attentes, l'effet de levier peut jouer en votre défaveur. La perte peut être très importante (théoriquement illimitée).

**Risque de perte**

Pour un achat à terme, la perte est limitée au montant de l'achat si le sous-jacent baisse. Cependant, dans le cas d'une vente à terme non couverte, c'est-à-dire sans détenir l'actif sous-jacent, il n'y a pas de limite théorique à la perte possible : si l'actif sous-jacent vendu non couvert augmente fortement, la perte peut être très importante car le vendeur, pour remplir son obligation, devra acheter l'actif sous-jacent vendu très cher.

**Risque de contrepartie**

La contrepartie n'étant pas connue, il existe toujours un risque que la contrepartie ne remplisse pas ses obligations.

